

Petites fermes et territoires

Jean Pluinage^a et André Torre^b

^a INRA SAD, 2 place Viala, 34060 Montpellier
pluinage@ensam.inra.fr

^b INRA SAD, INA-PG, 16 rue Claude Bernard, 75231 Paris cedex 5

Cet atelier avait pour objet de travailler autour de plusieurs catégories, associées par la supposition implicite que la construction de territoire concerne plus spécifiquement des zones ou des problématiques de production pour lesquelles le maintien et le développement des petites fermes et de l'emploi agricole constituent un enjeu important.

1. Petites fermes et petites exploitations

Pour la Confédération paysanne, la dénomination « petites fermes » renvoie à une catégorie de l'action collective, exprimant ainsi qu'il y a une nécessité de mise en œuvre de mesures de politiques spécifiques pour les petites exploitations agricoles, dont la survie apparaît menacée dans le cadre du fonctionnement du marché et des politiques économiques générales. Il s'agirait, en quelque sorte, d'adapter les politiques agricoles à cette couche d'exploitations, en cherchant ainsi à renforcer ces petites exploitations dans leur évolution. Un bon exemple en est la tentative de mettre au point un « CTE petites fermes » visant à rendre plus accessible la procédure CTE aux petites exploitations, qui, de fait, s'en trouvaient en partie écartées par l'application des critères des procédures générales de mise en œuvre de la politique agricole.

Pour les économistes et sociologues ruraux, on parle plus généralement des exploitations et agriculteurs de petite taille, en renvoyant à des logiques de différenciation des exploitations les unes par rapport aux autres. Ceci s'applique à un seul critère de structure (le plus classique : la superficie) ou à plusieurs (taille de l'exploitation et main d'œuvre employée), ou bien encore à une variable de synthèse exprimant des résultats économiques, comme la marge brute standard (MBS), par exemple, qui combine critères de dimension et efficacité économique d'un système de production. Autour d'analyses d'agricultures régionales, beaucoup de travaux typologiques (associant sciences techniques et sciences sociales) ont été réalisés à l'INRA, combinant des critères de taille de structure d'exploitation, les différents systèmes de production mis en œuvre et les stratégies des agriculteurs et de leurs familles.

2. Territoire(s)

La notion même de territoire fait problème, parce qu'il s'agit d'une catégorie analytique mal repérée. Présente depuis longtemps dans les travaux des anthropologues, des géographes et des zoologues, elle a récemment connu un succès qui l'a étendu à deux autres catégories d'acteurs. D'une part, elle a commencé à prendre sens pour d'autres disciplines des sciences sociales, au premier rang desquelles l'économie et les sciences politiques, ainsi que pour des disciplines techniques, comme l'agronomie. D'autre part, elle s'est imposée dans les discours des politiques, jusqu'à trouver une traduction effective dans les politiques publiques de décentralisation ou de dévolution des pouvoirs au niveau

local. Pour autant, elle reste encore mal définie ou, pour être plus juste, donne lieu à des interprétations diverses selon les points de vue et les positions qu'occupent les personnes qui en parlent.

Plutôt que de chercher à en donner une définition, probablement encore impossible aujourd'hui, mieux vaut s'attacher à son contenu symbolique et à ce qu'elle représente pour les acteurs locaux ou pour les institutionnels qui ont en charge les politiques de développement local. Il s'agit de la référence à des zones géographiques, plus réduites généralement que celle de la région et sur lesquelles évoluent, voire qui sont contrôlées par des acteurs locaux. Les territoires sont alors susceptibles de superpositions. Dans tous les cas, il faut noter aujourd'hui l'importance de la montée de ce que l'on nomme la gouvernance territoriale, *i.e.* non seulement la prise en compte de la gestion de ces territoires par les acteurs locaux, mais encore plus le fait que deviennent aujourd'hui partie prenante de cette gestion - à côté des pouvoirs publics dans leurs différentes incarnations (locaux, nationaux, communautaires, ou leurs représentants) - des acteurs productifs traditionnels (agriculteurs, entreprises des IAA), mais aussi des acteurs de type résidentiel (usagers de l'espace de différents types, souvent représentés par des associations) ou d'autres acteurs productifs (le volume des productions des services et activités diverses est aujourd'hui plus important en milieu rural que celui des agriculteurs plus les IAA).

3. Les recherches sur les petites exploitations

De nombreux travaux ont été menés à l'INRA et dans l'enseignement supérieur agronomique sur les processus de différenciation de l'agriculture, liés à la modernisation et la spécialisation de la production agricole durant les Trente Glorieuses, qu'il s'agisse des dimensions purement économiques et sociales de l'évolution des exploitations ou de l'évaluation des impacts de la politique agricole. Ces mêmes travaux, réalisés souvent à des échelles locales ou régionales, ont généré des processus de connaissance nécessaires à des diagnostics sur l'économie territoriale et l'élaboration de politiques adaptées, plus particulièrement dans les zones « difficiles » et de montagne. Ils s'appuyaient en effet sur une connaissance concrète des exploitations agricoles et des réalités sociales rurales, tant à partir de la réalisation d'enquêtes locales de terrain que de l'utilisation d'un appareil statistique en développement.

Au-delà de la constatation générale de la corrélation entre la décroissance du nombre total d'exploitations agricoles et de la disparition plus rapide des plus petites (en général au moment des successions), les chercheurs ont pu montrer comment les politiques agricoles nationales et communautaires ont atténué, non pas ce mouvement général, mais les conséquences sociales du changement, autour des reconversions partielles d'activité. Ces politiques ont aussi mis en place des mesures économiques d'encouragement aux actions collectives (CUMA, groupements fonciers pastoraux - GFP -, etc.) permettant aux petites exploitations (et parfois aux plus grandes) de diminuer leurs coûts de production. Toutefois, il reste clair que la politique agricole avait comme objectif central (et cela reste encore une préoccupation importante) d'encourager les accroissements de la productivité du travail, pour aborder dans de meilleures conditions un marché de plus en plus concurrentiel, même si la question de l'intensification de l'usage du sol est largement remise en cause.

Les inflexions de la PAC, à partir de 1992, n'ont pas entraîné de réflexions fondamentalement nouvelles sur cette question des petites exploitations. On s'est intéressé à l'intégration des « nouvelles fonctions » de l'agriculture, à la construction sociale de la qualité des biens alimentaires et à la redéfinition des rapports de l'agriculture et de l'espace rural. Toutefois, s'il est acquis que le croisement entre nouvelles finalités de la production agricole et caractérisation de la taille économique des exploitations est parfois significatif (en agriculture biologique, par exemple), les relations entre taille de l'exploitation et qualités du processus que l'on y met en œuvre ne sont pas complètement

éclairées. Par exemple, existe-t-il une taille optimale des exploitations, en relation avec différents types de productions ? La question est loin d'être tranchée.

Le vote de la Loi d'orientation agricole de 1999 rouvre ce débat au niveau des principes, en mettant en avant celui de la multifonctionnalité de l'agriculture, qui devrait permettre d'évaluer les exploitations agricoles avec une grille d'analyse plus riche que celle de la seule productivité des biens alimentaires marchands. Les premières leçons de la mise en place des CTE montrent bien la difficulté politique (mais aussi conceptuelle et opératoire) à lier nouvelles fonctionnalités et trajectoires économiques d'exploitation. Il est évidemment plus facile de dissocier ces deux types de finalités et de revenir à un système classique où l'on rémunère une par une les différentes fonctionnalités que l'on souhaite encourager. Les questions de la dimension viable des petites exploitations et du maintien de l'emploi agricole, jaugées à l'aune des stratégies individuelles et des dimensions collectives, restent assez mal prises en compte si on ne se réfère qu'à la notion de plafond de subventions pour une mesure donnée. De même, les évolutions envisagées des financements communautaires, à partir d'une décroissance progressive des versements référencés au niveau de l'exploitation, ne sont pas satisfaisantes, ni éthiquement, ni du point de vue de l'efficacité d'adaptation à de nouvelles conditions. Enfin, les conditions sociales des transformations de l'agriculture et l'évolution de l'emploi et des qualifications nouvelles à mettre en œuvre restent trop peu étudiées par rapport aux discours et enjeux annoncés sur le renouvellement des attentes de la société par rapport à l'agriculture. Par exemple, se pose la question du salariat et des compétences quand il s'agit de satisfaire aux besoins exprimés par des groupements de petites exploitations n'ayant pas les moyens de recourir à un salarié mais recherchant tout de même une aide au niveau de tâches astreignantes.

4. L'action collective

La notion de projet de développement de petites exploitations ne prend pleinement son sens que si on la replace par rapport à des projets collectifs, dont la base peut être territoriale (au sens de la référence à un espace identitaire et des relations économiques et sociales privilégiées entre les acteurs concernés) mais pas obligatoirement. La voie de sortie, pour les petites exploitations, réside le plus souvent dans une association au sein de projets réalisés en commun. Ensemble plutôt que concurrentes, les petites fermes qui appartiennent à un même territoire peuvent alors se montrer compétitives et envisager leur pérennisation : l'action collective permet en effet d'atteindre des volumes de production conséquents, identifiables sur des marchés extérieurs, mais elle est aussi la clef de l'accès à l'information, qu'elle soit commerciale ou technique, et le vecteur de l'accès aux connaissances. Tous ces éléments, qui ne peuvent évidemment pas être réalisés par une exploitation isolée, deviennent possibles quand sont mises en commun une partie des compétences et des ressources des petites exploitations situées sur un même territoire.

Le cas des AOC est emblématique, puisqu'il a permis le développement et la pérennisation de productions agricoles aujourd'hui parfaitement signalées et reconnues par les consommateurs, souvent dans des régions pouvant se trouver à l'écart des grands développements de la PAC. Mais on peut l'étendre à d'autres regroupements de producteurs réalisés au niveau local. C'est, par exemple, le cas pour les coopératives, qui ont vu leur ancrage au territoire resserré suite aux crises alimentaires : il importe maintenant d'offrir une traçabilité du produit, dans lequel la référence à une origine soit prouvée et identifiée. Au-delà de ces exemples purement agricoles, se font jour maintenant de nouvelles formes d'actions collectives au niveau local, qui associent les dimensions alimentaires à certaines caractéristiques ou attributs des territoires. Pensons aux routes des vins ou aux circuits de tourisme rural, dans lesquels sont à la fois mis en avant les qualités du produit et les avantages présentés par une visite des sites de production et de dégustation.

Mais pourquoi cette action collective des petites exploitations doit-elle être reliée à un territoire donné ? C'est parce qu'on va « vendre » ce territoire, dans sa totalité, celle des produits, des hommes et des paysages. De plus en plus souvent, c'est le terroir qui est mis en évidence (c'est le cas des AOC), mais aussi les aménités paysagères, la réputation du lieu, l'histoire locale, etc. et l'on parle alors d'une offre composite de sites, qui associe aux caractéristiques des biens celles d'autres « objets » à caractère patrimonial ou culturel.

Du coup, l'action collective, qui a permis aux petites exploitations de jouer un rôle important dans la production agricole, passe aujourd'hui par une association avec d'autres acteurs du territoire, dans le but de permettre aux structures de petite dimension de vivre et de prospérer au sein des territoires. L'une des clés de la pérennisation des emplois passe alors par la mise en œuvre de ces projets communs, même si les caractéristiques du travail dont on parle ici sont probablement souvent assez éloignées de celles de l'emploi agricole pris dans son acception traditionnelle... ■

